



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18/05/37

APPROBATION DU PLU

L'an deux mille dix-huit : le 23 mai à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de CHEVRY-COSSIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Marmite, sis 9 rue Jean Delsol, sous la présidence de Monsieur Franck GHIRARDELLO, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17 mai 2018.

Présents : M. GHIRARDELLO Franck, M. WOFYSY Jonathan, Mme LECAPLAIN Sylvie, M. DEBRAY Jack, M. DELMAS Jacques, Mme BENVENISTE Hasna, Mme VERBRUGGE Anne-Sophie, Mme JANIC Evelyne, M. MORIN Yannick, M. BUISSON Jean-Michel, Mme MAS Véronique, M. ECALARD Gilles, M. DAILLEUX François, Mme TURCO Nathalie, Mme GONZAGUE Véronique, Mme LEPEU Marine, M. BECHET Bernard, M. ROUX Pascal, Mme FRANCOUAL Anne, M. DAVID Denis,

Absents ayant donné pouvoir : M. SIMANA Jean-Claude (à Mme Hasna BENVENISTE), M. LAMBERT Frédéric (à M. Jacques DELMAS), Mme GAUTIER Cécile (à Mme Sylvie LECAPLAIN), M. BEN SGHIR Jawad (à M. Jonathan WOFYSY), M. QUERE Alain (à M. Yannick MORIN)

Absents : Mme DALL'O Caroline, M. POUNHET Aurélien

Secrétaire de séance : M. François DAILLEUX

Conseillers : en exercice : 27

présents : 21

votants : 26



La séance est ouverte à : 20h37

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants

**VU** la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 et la loi portant engagement national pour l'environnement dite « grenelle2 » du 12 juillet 2010

**VU** la loi n°2012387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

**VU** la loi n°2015-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)

**VU** la délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2010 prescrivant la révision du PLU, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, complétée en ce qui concerne les objectifs par les délibérations du 27 janvier 2011 et du 24 septembre 2014

**Vu** la délibération n°17/03/34 du 23 mai 2017 retirant la délibération d'approbation du plan local d'urbanisme,

**Vu** la délibération n°17/04/45 du 30 juin 2017 retirant la délibération d'arrêt du plan local d'urbanisme,

**Vu** le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables qui s'est tenu en Conseil municipal le 30 juin 2017,

**Vu** la décision n° 77-042-2017 du 20 octobre 2017, réceptionnée en mairie le 23 octobre 2017, dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, en application de l'article R.104-28 du code de l'urbanisme, la révision du P.L.U.,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 17/06/70 du 6 novembre 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation

**VU** l'arrêté n° 2018/01/003-ST du 12 janvier 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de PLU, du 19 février 2018 au 22 mars 2018 inclus

**VU** le bon déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du 19 février 2018 au 22 mars 2018 inclus

**VU** les avis qui ont été joints au dossier, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur

**VU** le dossier du projet de Plan local d'urbanisme présenté

**Monsieur le maire**

**PRÉSENTE** le bilan des avis qui ont été joints au dossier par les personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur (notamment son avis et ses conclusions motivées)

**CONSIDÉRANT** que les résultats de l'enquête justifient que des modifications mineures soient apportées au projet de Plan local d'urbanisme arrêté tel qu'exposées dans les mémoires en réponse annexés à la présente

**PRÉSENTE** le projet définitif de Plan local d'urbanisme, c'est-à-dire des documents complétés, datés, sans annotation, et prêts à être approuvés par le Conseil municipal

**ENTENDU** l'exposé de M. le maire

**CONSIDÉRANT** les avis des personnes publiques associées, les observations du public et le rapport du commissaire-enquêteur

**CONSIDÉRANT** que les modifications mineures apportées au projet ne remettent pas en cause l'économie générale du projet

**CONSIDÉRANT** que le dossier du projet de Plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Article 1 : d'approuver** le Plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération

**DIT** que, conformément au Code de l'urbanisme, un exemplaire du Plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de Chevry-Cossigny ainsi qu'à la sous-préfecture de Torcy aux jours et heures habituels d'ouverture

**DIT** que la présente délibération (ainsi que le certificat de publicité) sera jointe ultérieurement au dossier approuvé

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme :

- d'un affichage en mairie durant un mois
- d'une mention dans un journal local
- d'une insertion au recueil des actes administratifs

Ces publicités seront certifiées par le maire

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire dans le délai d'un mois après sa réception par le Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ci-dessus

**DIT** que le PLU approuvé sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy

**Adopter à la majorité de 23 voix POUR, 1 CONTRE (M.ROUX) et 2 abstentions (Mme LEPEU, M. DAVID).**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le : 30 MAI 2018  
Publié le : 30 MAI 2018

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre des signatures  
Pour copie conforme,  
En Mairie, le 24 mai 2018

